

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Département de Saône-et-Loire - DAJ - Pôle Contrats - Concurrence

**Correspondant :** M. Le Président, Espace Duhesme - 18 rue de Flacé - CS 70126, 71026 Mâcon cedex 9, télécopieur : 03 85 39 76 52, adresse internet : <http://Saoneetloire71.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de scénarios d'évolution de la fonction financière**

**Catégorie de services :** 27

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 79419000
- Objets complémentaires : 79414000
- Objets complémentaires : 79212000

**Lieu d'exécution et de livraison :** Département de Saône-et-Loire

**Code NUTS :** FRC13

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de scénarios d'évolution de la fonction financière.
  - Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le marché sera exécuté à compter de sa notification et jusqu'au 30 novembre 2021. Il n'est pas reconductible.
- Le calendrier précis des actions à mener et des livrables à remettre sera établi en début de marché entre le Département et le prestataire retenu.

**Prestations divisées en lots :** non

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 7 mois à compter de la notification du marché

**Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) :** 15 avril 2021

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Mandat administratif (virement bancaire) et délai maximum de paiement de 30 jours.

Avance de 10 %.

Financement sur le budget départemental.

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** non

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Conditions de participation :**

- Critères de sélection des candidatures : Capacités professionnelles  
Capacités techniques  
Capacités financières
- Capacité économique et financière - références requises : Lettre de candidature et déclaration du candidat, Les entreprises créées après le 31 décembre de l'année précédente devront produire un récépissé de dépôt auprès du centre de formalités des entreprises.
  - si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
  - le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat en cas de délégation.
- Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Références et/ou qualifications de l'entreprise pour des prestations similaires datant de moins de 3 ans,
  - Les moyens humains et matériels du candidat,

**Marché réservé : Non**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres : 29 mars 2021 à 17 h 00**

**Délai minimum de validité des offres :** 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** DIRFI.21.021.PP

**Renseignements complémentaires :** Le dossier de consultation des entreprises est librement téléchargeable sur la plate-forme d'administration électronique e-bourgogne (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

Attention ! Il est fortement déconseillé de télécharger le dossier de consultation de façon anonyme car le candidat n'aura alors pas communication des éventuelles modifications de la consultation.

Les candidats sont invités à poser leur(s) question(s) via cette plate-forme ou à l'adresse indiquée dans le présent avis.

Remise des offres sous forme électronique sur la plate-forme d'administration électronique e-bourgogne (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 08 mars 2021

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :** Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :** Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :** Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas, B.P. 61616, 21016 Dijon cedex, télécopieur : 03 80 73 39 89, adresse internet : <http://dijon.tribunal-administratif.fr>

**Détails d'introduction des recours :** Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du CJA).

Recours de tout tiers au contrat en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'ils disposent de ce recours, les tiers ne sont plus recevables à exercer le recours en annulation (Conseil d'Etat Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne).

Référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du CJA).